

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 25 MARS 2019
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

19-45

OBJET : Budget principal - Vote du budget primitif de l'exercice 2019.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	65
Représentés	18
Absents	7

Votants	83
Abstention	9
Suffrages exprimés	74
Pour	72
Contre	2

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Jean-Marc BRETON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Pierre GUILLARD, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI.

Représentés :

Sylvain BERRIOS représenté par Germain ROESCH, Jean-Luc CADEDDU représenté par Thierry BARNOYER, Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Christian CAMBON représenté par Jacques JP MARTIN, Chantal CANALES représentée par Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY représentée par Jacqueline VISCARDI, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Laurent JEANNE, Catherine CHETARD représentée par Michel OUDINET, François COCQ représenté par Delphine FENASSE, Alain DEGRASSAT représenté par Pascale MARTINEAU, Pierre-Michel DELECROIX représenté par René GAILLARD, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Christian FAUTRE, Delphine HERBERT représentée par Benoît GAILHAC, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Gérard LAMBERT représenté par Valérie ZELIOLI, Virginie TOLLARD représentée par Jean-Jacques GRESSIER, Annie TRICOCHÉ représenté par Mary France PARRAIN, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN

Absents :

Nicolas CLODONG, Nassim LACHELACHE, Alain PAVIE, Régis PIO, Yoann RISPAL, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET.

CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 25 MARS 2019

OBJET : Budget principal - Vote du budget primitif de l'exercice 2019

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe),

VU le Code Général des Impôts,

VU le décret n°2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services départementaux d'incendie et de secours,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'ordonnance n° 2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situés dans ses limites territoriales,

VU la délibération n°16-07 du 8 février 2016 donnant délégation d'attributions du Conseil de Territoire au Président,

VU la délibération n°19-24 du 18 février 2019 approuvant le rapport d'orientations budgétaires de l'année 2019 de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU le rapport présenté et le document budgétaire réglementaire M14 annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de voter le Budget Primitif pour l'exercice 2019,

VU l'avis de la Commission des Finances du 21 mars 2019,

DELIBERE

Article 1 :

APPROUVE le projet de budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal, dont les crédits ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section de fonctionnement	149 690 483,72 €
* Section d'investissement	7 592 199,05 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF	157 282 682,77 €

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20190325-D19-45-DE
Date de télétransmission : 29/03/2019
Date de réception préfecture : 29/03/2019

Article 2 :

AUTORISE le versement des subventions 2019 aux associations et autres organismes, figurant dans l'annexe IV – B1.7 du document budgétaire réglementaire.

Article 3 :

DONNE délégation au Président pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de l'Etablissement Public Territorial, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Jacques JP. MARTIN

La présente délibération publiée le 29/03/2019
est exécutoire à la date du 25/03/2019
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 29/03/2019

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20190325-D19-45-DE
Date de télétransmission : 29/03/2019
Date de réception préfecture : 29/03/2019